

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 17 décembre 2007

**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN  
**Secrétaire** : M. PERRON  
**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBULT - M. DUGOURD - Mme CHOUX - M. HELIE  
**Membres excusés** : Mme GARRET (pouvoir M. MARTIN) - Mme DELEBARRE (pouvoir M. MASSON) - M. NUDANT (pouvoir M. DUGOURD) - M. BRIOT - Mme JARZAGUET (pouvoir Mme WILLIAMS) - Mme VANDRIESSE  
**Membres absents** : M. BAZIN

## OBJET DE LA DELIBERATION

### Syndicat Intercommunal de l'Ouche Supérieure - Rapport d'activités et compte administratif 2006 - Information du Conseil Municipal

Madame Durnerin, au nom de la commission des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

La loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale prévoit, en son article 40, repris par l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales, que le président du groupement de communes adresse chaque année, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal, en séance publique, au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Madame la Présidente du Syndicat Intercommunal de l'Ouche Supérieure m'a fait parvenir le rapport d'activités et le compte administratif 2006 de cet établissement.

Il comporte un bilan des travaux réalisés en 2006 sur l'Ouche et le Suzon ainsi que des informations sur le fonctionnement du syndicat, durant la même période, dans les conditions suivantes :

- Ouche : dans le cadre du confortement des berges de la rivière :

- au niveau du stand de tir, derrière le parc de la Colombière : troisième et dernière « saison végétative », pour un montant de 1334,43 €, étant précisé que, pour cette opération, le syndicat a reversé à la Ville le solde de la subvention accordée par l'Etat fin 2005 de 11 331,87 € ;

- reversement à la Ville du solde de la subvention accordée par l'Etat pour les travaux de protection contre les crues, en rive droite, de 50,92 € ;

- Suzon :

- travaux de dégrillage de la tête amont, pour 8424,74 € ;

- suite à la première campagne de « réparation » des rivières canalisées, réalisation d'une étude complémentaire, pour 4772 €, et de travaux de confortement, pour 37 823,02 €.

En ce qui concerne le fonctionnement du syndicat, ce dernier a participé aux dépenses de fonctionnement du Syndicat Mixte d'Etude et d'Aménagement du Bassin de l'Ouche et de ses Affluents, à hauteur de 52 095,84 € comprenant, notamment, les frais généraux de fonctionnement, les rémunérations du personnel technique ainsi que le financement des deuxième et troisième tranches d'entretien de la végétation rivulaire et de la sixième tranche de réhabilitation de celle-ci.

Pour ce qui est du compte administratif du syndicat, les dépenses de l'exercice s'élèvent à 157 482,08 €, les recettes de l'exercice à 146 099,29 €, soit un résultat de -11 382,79 € ; toutefois, compte tenu d'un report de 25 221,65 €, le résultat cumulé s'élève à 13 838,86 €.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir me donner acte de la présente communication.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

26 DEC. 2007



PUBLIÉ LE 27.12.07